



700, rue Notre-Dame Nord,
Suite D
Sainte-Marie (Québec)
G6E 2K9

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Rencontre annuelle des associations de riverains du bassin versant de la rivière Chaudière

Sainte-Marie, le 30 octobre 2013 - Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a tenu le 29 octobre dernier à l'Hôtel le Georgesville à Saint-Georges la cinquième édition de la Rencontre annuelle des associations de riverains du bassin versant de la rivière Chaudière.

Contrairement aux éditions précédentes qui se voulaient davantage axées sur l'échange, le COBARIC – à la demande des associations de riverains – a opté cette année pour l'ajout de conférences portant sur les lois et règlements en vigueur pour les plans d'eau et les activités qui y ont cours. De plus, autre nouveauté, les municipalités étaient également conviées à se joindre au groupe afin d'échanger avec les associations de riverains et de bénéficier aussi des éclaircissements apportés par ces conférences.

Au final, près de 50 participants ont répondu présent à l'invitation et onze lacs du bassin versant de la rivière Chaudière étaient représentés : Lac des Abénaquis, Lac Drolet, Lac Fortin, Lac des Îles, Lac Jolicoeur, Lac Portage, Lac Poulin, Lac Beaurivage, Lac aux Cygnes, Lac des Trois Mille et Lac Mégantic.

La première conférence, donnée par Monsieur Marc-André Robin du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), abordait la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Monsieur Luc Major, aussi du MDDEFP, a ensuite offert une présentation portant sur les lois et règlements qui protègent l'habitat du poisson au Québec. Monsieur Major a terminé son exposé par une phrase qui mérite réflexion : « Vaut-il mieux avoir une vue imprenable sur un lac mort ou une vue partielle sur un lac en santé? »

La troisième conférence concernait les compétences des MRC en matière de gestion des cours d'eau et elle était donnée par Monsieur Simon Castonguay du ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Enfin, Madame Isabelle Girard de Transports Canada – Sécurité maritime est venue nous expliquer les étapes du processus d'une demande de restrictions concernant les embarcations nautiques.

Les présentations des conférenciers sont disponibles sur le site Internet du COBARIC : www.cobaric.qc.ca.

Le COBARIC tient à remercier les partenaires financiers de cet événement, soit Les Serres St-Georges, Naturive et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

- 30 -

Source :

Jean-François Verrette
Responsable des communications
Courriel : communications@cobaric.qc.ca
Téléphone : 418 389-0476

Pour information :

Françoise Auger
Chargée de projets et du PDE
Courriel : projets@cobaric.qc.ca
Téléphone : 418 389-0476